



Réunion du 15 novembre 2021 Bilan du Conseil de Sécurité du 8^oarrdt

Étaient présents/

- Mme la Députée Claire Pitolat
- M. Jean-Michel Hornus, Commissaire Divisionnaire, chef de la Division Sud
- Le Brigadier Major, Chef du Commissariat de Police du 8e et animateur du Conseil de Sécurité d'Arrondissement (C.S.A) du 8e art.
- Le Président de la Fédération des Ciq du 8e art
- La référente sécurité au sein de la Fédération des Ciq du 8e art

11h45 Début de la Réunion

Ouverture de la réunion sur le bilan du CSA du 08e arrondissement ressenti auprès des CIQ, représentés par leur Fédération.

Le Président de la Fédération fait part de la satisfaction de ce CSA, et met en avant la qualité des échanges entre l'ensemble des conseillers.

Au cours de l'année plus de 130 doléances ont été présentées par les Ciq, certaines satisfaites d'autres en cours, mais toutes prises en compte.

Il évoque également le travail de terrain exercé par la Police Nationale qui au moyen d'opérations ponctuelles donne une forte visibilité sur des sites précis.

Il évoque également les transports du CSA sur site, à la demande des Ciq ou de Collectif d'habitants qui permettent une prise en compte des problématiques évoquées lors des Conseils en présentiel au plus près de la réalité.

Il expose la procédure au sein de la fédération :

A/ Préalablement à la réunion

1/ Transmission auprès de fédération par les CIQ des doléances en termes de sécurité, voirie, nettoyage, collecte des ordures ou autres...

2/ Transmission de ces doléances « en forme » au Major de Police pour un meilleur déroulement des réunions.

B/ A l'issue de la réunion

1/ Un compte rendu est communiqué sur l'activité dans l'arrondissement (nombre PV établis, Mise en fourrière).

2/Le Compte rendu rédigé par la Police Nationale est relayé auprès des Ciq.

Afin d'affiner l'efficacité du CSA la fédération a désigné une référente sécurité en son sein. Elle assiste le Président et le représente dans les Conseils en cas d'absence.

Des référents sécurité sont actuellement mis en place dans chaque Ciq. Ils seront dotés d'une approche en matière de Droit Pénal et Procédure Pénale, ce qui permettra un premier tri dès réception des doléances et l'utilisation plus appropriée des applications numériques comme « engagé au quotidien » ou la saisie par l'intermédiaire du mail dédié aux Ciq de la Police Municipale, pour des interventions non urgentes.

-Concernant le ressenti propre en matière sécuritaire les habitants font remonter l'absence de visibilité des forces de Police sur le terrain, les difficultés rencontrées sur les appels « 17 » par le refus de prise en charge de leurs demandes aux divers motifs en exemple : manque d'effectif ...

Le Président de la Fédération propose l'organisation d'une visite par les services de Police de la Salle de Commandement à l'Hôtel de Police afin d'une approche précise de la réalité de la gestion de ce service (Visite ouverte aux Présidents de Ciq)

Le Major de Police, évoque les nombreuses doléances transmises à la Mairie ou autres opérateurs sans passer par la Fédération des Ciq ce qui est préjudiciable en efficacité.

Le Chef de la Division Sud fait un point sur le fonctionnement de la Salle de commandement :

À chaque appel reçu un premier opérateur remplit une fiche informatisée qui en temps réel est transmise à un second opérateur en charge de la gestion opérationnelle sur le terrain.

L'activité des appels reçus est de l'ordre de 1500 à 2500 appels sur une

moyenne de 24h00, prenant en compte des horaires en pics et les plus calmes. Seul ¼ des appels font l'objet d'une intervention.

Concernant la demande de visite de la salle de Commandement, il se charge de la relayer auprès de la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

Il nous rappelle que ce service est en gestion du Département pour l'ensemble des appels « 17 »

Il reconnaît qu'effectivement les réponses faites par le premier opérateur doivent faire l'objet d'une réflexion mais il rappelle que de nombreux appels sont erronés ou sans fondement.

Sur le terrain les effectifs chargés des interventions « 17 » dit **Police secours (PS)** seront plus visibles, **par une réforme horaire mise en place depuis le 6 septembre 2021**, sur le secteur Sud, puis qui sera déployée sur l'ensemble de la circonscription de Police.

Il s'agit de l'aboutissement d'une réforme commencée en 2017 et négociée avec les représentants syndicaux de Police.

Cette réforme tient à la fois de satisfaire la pénibilité du service et l'efficacité sur la voie publique.

Sur les conditions de travail les fonctionnaires en journée assureront un service de 12 h 08, avec un attrait sur les week-end de congés et les mercredis.

En terme d'efficacité sur la voie publique, les patrouilles PS seront doublées la journée (6h30X18h00) et de 30% supérieur la nuit (18h00X6h30)

Ce qui pour la division Sud correspondra à 6 véhicules portés, de trois fonctionnaires, pouvant aller jusqu'à 7 voir 8 patrouilles en fonction des congés ou des missions.

Mme la Députée fait part de nombreux retours d'habitants au sujet des rodéos urbains exercés la nuit et de façon bruyante. Ces agissements génèrent un sentiment d'insécurité.

M. Le Chef de la Division Sud évoque les difficultés rencontrées sur les les interpellations qui ne doivent pas mettre en danger les usagers et les fonctionnaires de Police. Il rappelle que bien souvent il s'agit d'infraction au Code de la route et la constitution de l'infraction « Rodéo urbain » ne peut être retenue.

Il fait part que très souvent, pour une bonne efficacité, il met en place des points de contrôles fixes demandant une verbalisation systématique des conducteurs des deux roues. **Il souhaite que les Ciq lui fassent remonter, les horaires, les lieux et les secteurs sur lesquels sont constatés ce type**

d'infraction pour permettre la mise en place d'opérations adaptées.

Le Major de Police confirme la nécessité de ces renseignements il signale certaines opérations effectuées et d'autres en programmation sur les renseignements recueillis par les Ciq et « remontés » dans le CSA.

Le Président de la Fédération évoque l'usage du Protoxyde d'azote en terme de propreté, mais surtout en terme de sécurité pour ceux qui en font usage et pour autrui. Il demande à Mme la Députée si la question de l'interdiction de l'usage sur la voie publique de ce gaz fait l'objet d'une reflexion auprès du parlement.

Mme PITOLAT, confirme que ce dossier est bien pris en compte auprès de ces collègues et même auprès des sénateurs. Le constat sur une nécessité à légiférer dans ce domaine est partagé et que la prochaine mandature devra s'attarder sur une Loi .

13H00 Fin de la Réunion



M.Guy Barotto
Président de la Fédération des
C.I.Q du 8 ème arrdt de la
Ville de Marseille

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Barotto'.